



SANARY
SUR MER

AVIS N°2024-15

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE DE TITRES

PROCEDURE	
Fondement juridique	Article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP)
Procédure	Procédure libre de sélection préalable
Considérations de fait	Dans le cadre de l'organisation du Carré des Artistes 2024, qui se déroulera du 11 juillet au 09 août 2024 (les jeudis et vendredis soirs), la Commune de Sanary-sur-Mer prévoit d'accorder la délivrance de 11 titres d'occupation du domaine public (AOT) pour les stands des artistes exposants. Conformément au CGPPP, la Commune organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester
Date de la présente publicité	<i>10 juin 2024</i>
Délai de candidature	31 mai 2024
Modalités de candidature	Toute personne peut manifester son intérêt avant l'expiration du délai de candidature susvisé auprès du service Culturel dont les coordonnées figurent au bas de la présente publicité. Critères de sélection et pondération conformément au règlement d'organisation du Carré des Artistes pris par arrêté N°ARR24_805_CU. La candidature devra comporter les pièces exigées par l'arrêté susvisé. Les autres conditions et modalités de candidatures figurent dans cet arrêté, disponible sur le site Internet de la Commune.

TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONCERNÉ	
Objet des titres d'occupation	AOT accordées aux artistes dont la candidature sera retenue pour le Carré des Artistes 2024
Durée des titres	Valables pour la durée du Carré des Artistes 2024, soit 2 soirs par semaine les jeudis et vendredis, de 18h30 à 01h00, du jeudi 11 juillet au vendredi 09 août 2024 .
Localisation, superficie et redevance annuelle du domaine occupé	Localisation : Parvis de la Mairie Superficie : <i>3 m linéaire</i> Redevance : 12 € / stand / jour, conformément au tarif fixé en Conseil municipal par délibération n°2023-220 du 13 décembre 2023.
Autres caractéristiques	Aucun droit au renouvellement à l'expiration du titre : celui-ci n'est valable que pour l'édition 2024

Contact : service Culturel (Espace Saint-Nazaire, 8 rue Joseph Courrau, 83110 Sanary-sur-Mer), ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h00/13h30-17h30 et 16h30 le vendredi, 04 94 32 97 89.

Candidatures à adresser à : Commune de Sanary-sur-Mer, Service Culturel, 1 place de la République, CS 70001, 83112 SANARY-SUR-MER CEDEX.